

ÉNERGIE		SIMPLE	DOUBLE	DOUBLE INTERRUPTIBLE	BT PRO A	BT PRO B
Tarif Normal (TN)	ct./kWh	16.00	16.52	16.07	15.43	15.43
Tarif Réduit (TR)	ct./kWh	-	13.60	13.56	11.84	11.84

TIMBRE D'ACHEMINEMENT (TRANSPORT DU COURANT)		SIMPLE	DOUBLE	DOUBLE INTERRUPTIBLE	BT PRO A	BT PRO B	MT PRO A	MT PRO B
Contribution de base	CHF/mois	6.23	8.53	8.53	31.26	31.26	95.09	95.09
Tarif Normal (TN)	ct./kWh	9.07	9.52	9.07	5.87	4.77	4.86	3.81
Tarif Réduit (TR)	ct./kWh	9.07	5.35	5.12	3.64	2.84	2.90	2.50
Puissance	CHF/kW/mois	-	-	-	5.15	8.00	3.69	5.98
Réactif (voir remarques)	ct./kvarh	3.80	3.80	3.80	3.80	3.80	3.80	3.80
Services système	ct./kWh	0.46	0.46	0.46	0.46	0.46	0.46	0.46

## Remarques :

- En fonction de la commune du site de consommation, une redevance de 6 % sur le timbre d'acheminement peut s'ajouter aux prix de l'électricité.
- Selon la Loi sur l'Énergie (LEne) art. 35 al. 3, un supplément de 2.3 ct/kWh pour les énergies renouvelables est perçu en 2023 et restitué à l'organe responsable (Pronovo AG).
- La puissance facturée correspond à la puissance mensuelle maximale soutirée, mais au minimum 18 kW/mois pour les tarifs BT Pro et 220 kW/mois pour les tarifs MT Pro.
- Tarif provisoire: tarif simple augmenté de 3.8 ct/kWh.
- Tarif pour l'éclairage public: tarif double avec comme contribution de base: 0.33 CHF/candélabre/mois.
- L'énergie réactive, ne touchant en principe que les clients professionnels, n'est facturée que pour la part dépassant les 50 % de l'énergie active.
- Les prix de l'énergie incluent le produit standard (min. 90 % hydraulique, part restante composée d'autres énergies renouvelables) proposé par Gruyère Energie SA (GESA).
- Les prix indiqués ne comprennent pas la TVA.

## Répartition :

**Tarif normal**
**Tarif réduit**

### Du lundi au vendredi



### Samedi et dimanche



## Commentaires :

- Le prix de l'électricité pour les clients de Gruyère Energie SA augmentera en moyenne de 45.4 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Les coûts d'acheminement connaîtront une hausse due à une augmentation importante des coûts de réseaux de transport de l'électricité au niveau cantonal et fédéral.
- Les prix de l'énergie électrique sur les marchés de gros ont régulièrement augmenté ces dernières années. Cette hausse s'est emballée depuis la reprise économique post-COVID et a encore été dopée suite à la guerre en Ukraine.
- Tous les pourcentages sont calculés à l'aide des prix hors taxes TVA.
- En 2023, les tarifs d'énergie seront automatiquement associés au produit standard (min. 90 % hydraulique, part restante composée d'autres énergies renouvelables). Les clients désirant un autre mix énergétique doivent en informer Gruyère Energie SA par écrit. Plus d'information sur notre site Internet ([www.gruyere-energie.ch/mix-energetique](http://www.gruyere-energie.ch/mix-energetique)).